

Procès-verbal

Séance ordinaire du 18 mai 2006

à 17h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire : Mme Sophie Hainard

Direction : Mme Maia Wentland Forte, vice-recteur
M. Dominique Arlettaz, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, directeur administratif
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Excusés : M. Jean-Marc Rapp, recteur
M. Jacques Besson, vice-recteur

Doyens : M. Denis Tappy, Droit

Excusés : M. Denis Mueller, Théologie
M. André Wyss, Lettres
M. Bernard Voutat, SSP
M. François Grize, HEC
M. Jean Hernandez, FGSE
M. Patrice Mangin, FBM

Présents :

Andronicos Dimitri, Baumgartner Lukas, Bendahan Samuel, Bonetti Josiane, Bosman Fredrik Theodoor, Bouvier David, Cullati Stephane, Dalla Piazza Pascale, Dauwalder Jean-Pierre, Dubey André, Fasel Nicolas, Genton Isabelle, German Rebecca, Gétaz Fany, Gilbert Philippe, Guy Lionel, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Henchoz Guillaume, Hoffmann Klaus, Hottelier Damien, Leresche Jean-Philippe, Maggetti Daniele, Mahaim Raphaël, Maillat Didier, Meyer Yannick, Morard Alain, Pache Stéphanie, Panese Francesco, Peter Hansjörg, Romano Serena, Römer Thomas, Usunier Jean-Claude, Van Ackere Ann, (34)

Excusés :

Bavaud François, Graf Rebecca, Kuhn André, Moreillon Philippe, Péclard Antoine, Petrovay Sylvie, Tissot Jean-Daniel, Wenger Lilian, Zigliani Julien (9)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2005
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - du Rectorat
 - du Bureau
3. Discussion du Rapport sur les Comptes 2005
4. Discussion du projet de budget 2007
5. Règlement sur les Assistants
Projet de résolution proposée par M. Lionel Guy
6. Elections complémentaires au sein des Commissions du Conseil
7. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 17 h.20.

1. Formalités

Désignation des scrutateurs

Mme la Professeure Serena Romano et M. Lionel Guy sont désignés scrutateurs pour la durée de la séance.

Adoption du procès-verbal du 30 mars 2006

Le Président annonce que, dans un souci de clareté, dans le point 3, alinéas 2 et 3, une liste des personnes élues à chaque Commission sera ajoutée à la fin du point correspondant.

M. Didier Maillat était excusé, cela sera corrigé.

Il est demandé pour le point 4, alinéa 2, que les articles de loi cités par Mme le Vice-recteur Maia Wentland Forte, lors de la séance, soient rappelés afin que la situation soit vraiment claire. Il s'agit donc, en l'occurrence de faire référence aux articles 41 et 42 de la LUL, complétée par les articles 4 et 7 du règlement d'application pour ce qui se rapporte à la gestion du FRI.

Le Président va envoyer le nouveau calendrier du Conseil aux membres suite à une demande de précision sur les changements qui y ont été apportés.

Le Procès-verbal ainsi modifié est adopté à une majorité évidente.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président précise que le point 5 concernant le Règlement des assistants ne peut comporter qu'un soutien à la position des assistants. Une éventuelle prise de position du Conseil ne pourrait être adoptée que lors de la séance suivante car elle n'a pas été prévue dans l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

2. Communications

- du Rectorat

La Direction nous tient au courant des avancées de la mise en place de la LUL 2005. Tous les Règlements de Faculté ont été adoptés. Tous les nouveaux Conseils de Facultés, conformes aux nouvelles directives ont été adoptés par la Direction. L'élection des Doyens est en cours. Actuellement, M. le Professeur Laurent Moreillon a été confirmé par la Direction au poste de Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences criminelles. Les candidatures de M. le Professeur Pierre-Yves Brandt pour la Faculté de Théologie et des Sciences des Religions ainsi que de Mme la Professeure Anne Bielman pour la Faculté des Lettres sont examinées en ce moment par la Direction.

La Direction tient à nous informer directement de l'affaire parue dans les journaux récemment concernant le licenciement du chef de service de neurologie du CHUV.

Le 28 novembre 2005, le service de comptabilité du CHUV a relevé des pièces non correctes. Ces pièces ont été transmises à la fiduciaire qui les a transmises au Juge Jomini. La Direction a été informée de la situation le 25 avril 2006. Une audition a suivi le 26 avril avec la direction du CHUV et le Conseil d'Etat, audition pendant laquelle les faits ont été reconnus. Le Conseil d'Etat a décidé avec effet immédiat de mettre fin au mandat de Professeur du prévenu. La Direction, de son côté, a mis fin immédiatement au mandat d'enseignement. L'enquête pénale est en cours. La Direction demande de ne pas faire d'amalgame avec d'autres personnes. Néanmoins, elle informe qu'il y aura des contrôles effectués. Cette question est à l'ordre du jour de la prochaine séance avec le Conseil d'Etat.

- du Président

Le Président souhaite la bienvenue à un nouveau membre du Conseil, M. Guillaume Henchoz (Etudiant, Lettres).

Le Président fait un appel à la candidature d'un étudiant pour le Conseil de Discipline en remplacement de M. Nasha Gagnebin. L'élection aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil.

Le Président a reçu une lettre du Rectorat, consultant le Conseil au sujet de sa directive concernant la Commission du personnel.

- **des Commissions**

Pas de communication des Commissions.

3. Discussion du Rapport sur les Comptes 2005

M. le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, Président de la Commission des Finances et de Gestion présente le rapport de la Commission sur la question des Comptes 2005 de l'Unil. Il commence par remercier les membres de la Commission qui s'est réunie le 4 mai ainsi que ce 18 mai à midi. Il s'excuse aussi pour une faute de frappe : les reports au 31.12.03 sont en fait les reports au 31.12.04.

Des informations supplémentaires ont été demandées à la Direction car l'Unil est entre-temps devenue autonome, rendant la comparaison avec l'année précédente difficile.

La Commission a apprécié la nouvelle présentation des comptes qui permet de mieux voir en général. Est cité le cas particulier des subventions à l'Unil dont il est possible de connaître les sources. La proportion de subventions de l'Unil par l'Etat de Vaud a diminué, la proportion des subventions données par la Confédération ainsi que les autres Cantons est, elle, augmentée.

Il y a une baisse des inconsommés qui passent de 69,8 mio en 2004 à 41 mio en 2005. Il est relevé le caractère positif de cette baisse due aux investissements réalisés dans le programme SVS ainsi que la transformation d'immeubles. D'un autre côté, cette baisse est inquiétante. En effet, si les réserves continuent à baisser, et que l'aide de l'Etat n'augmente pas, il y a des risques d'ici quelques années. La Commission souhaiterait rapidement une transparence sur ce point des réserves en particuliers, mais aussi sur l'ensemble des chiffres afin d'avoir une vision d'ensemble.

Il est relevé que la comptabilité analytique est en route mais n'est pas encore sur tous les points des comptes.

Une question est posée à la Direction sur les moyens à disposition afin d'éviter les situations de détournement de fonds et d'abus vues dans les journaux ces derniers temps. Il est répondu que toute sortie d'argent doit être munie de deux signatures, imposant ainsi un premier contrôle.

L'Etat vérifie de son côté avec une méthode par sondage. Finalement, un mandat est donné à une société externe qui fournit un rapport ainsi que des conseils sur la façon d'éviter ce type de situations. Il n'y a pas d'irrégularité connue sur l'années 2005.

Avant de passer à la discussion, le Président demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent reporter le vote, ou même la discussion et le vote, de ce point à la séance suivante en raison de la réception tardive des documents concernant ce point. Il ne s'agit pas là d'une remise en question du travail effectué par la Direction ou la Commission. Après discussion avec la Direction cela ne pose aucun problème techniquement parlant.

Plusieurs membres du Conseil demandent d'avoir effectivement plus de temps pour pouvoir consulter les documents par respect pour le travail effectué par la Commission.

Plusieurs membres du Conseil demandent à avoir des précisions supplémentaires. Le Président de la Commission soulève que les documents sur lesquels ont travaillé la Commission ne sont pas accessibles facilement de par leur grande technicité.

Vote :

Un premier vote a lieu sur la question de l'ajournement de la votation sur ce point. Une majorité évidente se prononce pour un ajournement du vote sur ce point.

Un second vote a lieu sur le report de la discussion autour de ce point. Avec 13 voix contre et 15 voix pour, la discussion est reportée à la séance suivante.

M. le Professeur Jean-Pierre Dauwalder se tient à disposition pour répondre à d'éventuelles questions dans cet intervalle.

Des extraits du rapport de bilan ainsi que le Procès-verbal de la Commission des Finances et de Gestion vont être transmis à tous les membres du Conseil.

4. Discussion du projet de budget 2007

Le Président de la Commission des Finances et de Gestion présente la proposition de budget 2007 de la Direction. Il note en premier lieu que l'examen du budget ne se fait pas au même moment que les autres années. En effet, on ne connaît pas encore quelle sera la part effective que donnera l'Etat. Une autre discussion sur le budget aura lieu en fin d'année quand cette part sera connue.

La Direction informe qu'il s'agit ici de valider la proposition de l'utilisation des fonds faite par la Direction après discussion avec les différents services et en fonction de la stratégie établie par l'Unil. La question du montant global sera, elle, discutée avec le Conseil d'Etat.

Plusieurs membres du Conseil demandent pourquoi il faut se prononcer sur ce projet de budget 2007 alors que ce n'est pas la version définitive. Il est répondu que le règlement du 6 avril 2005 article 5 demande au Conseil de valider la proposition de budget. De plus, la Direction rencontre le Conseil d'Etat le 7 juin et aimerait avoir le soutien de la Communauté universitaire.

Vu la réception tardive des documents, plusieurs personnes jugent le délai d'étude du budget trop court pour se prononcer, bien qu'il semble correspondre aux orientations stratégiques de l'Unil. Il est parallèlement relevé qu'il faut faire confiance à la Direction ainsi qu'au travail de la Commission.

Vote :

A une majorité évidente le Conseil se prononce en faveur d'une entrée en discussion sur le budget 2007.

Plusieurs questions sont posées à la Direction sur le budget 2007.

Depuis plusieurs années, les salaires du personnel n'ont pas eu de compensations de renchérissement. Est-ce que cela peut se faire dans le cadre de l'autonomie actuelle ? Il est répondu que l'Université n'est pas libre de choisir une grille de salaire, elle reste basée sur la grille de salaires de l'Etat de Vaud. Ainsi une allocation de renchérissement n'est pas possible actuellement. La Direction serait contente si le Conseil soutenait cette demande de la Direction envers l'Etat afin de défendre ses collaborateurs.

La question des taux d'encadrement est soulevée. L'Etat avait proposé de financer un taux d'encadrement minimal. Qu'en est-il ? Et comment connaître le taux d'encadrement actuel vu la fluctuation du nombre d'étudiants inscrits ? La comptabilité analytique devrait pouvoir aider à y voir plus clair sur les taux d'encadrement. Par contre, l'engagement de l'Etat à aider au financement du taux Bosshardt de 11,3% est malheureusement passé aux oubliettes.

La Direction relève aussi que l'Etat n'avait rien donné pour la mise en application de la nouvelle LUL, alors que cette mise en application se chiffrait à 15 millions.

De même, l'Etat de Vaud avait proposé à la Direction dans le cadre du programme de législature une augmentation budgétaire de 10 mios. Ce montant n'a finalement pas été donné. La Direction continue tout de même à exploiter un budget contenant ces 10 mios. Il s'agit principalement de financements pour la mise en place de Bologne ainsi que pour la question du taux d'encadrement.

En réponse aux inquiétudes quand à la diminution des réserves de l'Unil, la Direction a prévu, en cas d'urgence, la dissolution du FRI afin d'équilibrer le budget.

Une question est posée sur le fait qu'un quart du budget est attribué au Centre. Il est rappelé que le Centre contient plusieurs services tels qu'Unicom, le Centre Informatique, le Service financier, le Centre de langues ainsi que toutes les charges comme le nettoyage, le chauffage, l'électricité, etc.

La question de la destination du prélèvement des 3% sur les apports externes est posée. Ce prélèvement va en fait dans le fonds de redevance. Il s'agit d'une réserve qui n'a pas d'affectation précise. Cette réserve pourrait autant servir à combler des manques en cas de déficit que de financer des postes dans le Service financier par exemple.

Le Président de la Commission dit que la redistribution à l'interne prévue dans le budget est bien faite. Le rôle des membres du Conseil est aussi de sensibiliser l'Etat à travers la Direction à des éléments qui sont des craintes pour la suite, par exemple le taux d'encadrement.

Vote :

A une majorité évidente moins 1 refus et 4 abstentions, le Conseil accepte le budget 2007 tel que proposé par la Direction.

**5. Règlement sur les Assistants
Projet de résolution proposée par M. Lionel Guy**

Le Règlement sur les assistants a été mis en consultation par l'Etat auprès de la FAE, d'Acidule, de la Direction et des Syndicats. La Direction dès sa réception l'a aussi mis en circulation auprès des Doyens. Il n'est pas dans la compétence du Conseil de se prononcer sur son contenu.

La question qui est posée ici est donc de savoir si le Conseil va adopter une prise de position propre, soutenir la prise de position d'Acidule, ou ne pas se prononcer sur le Règlement.

M. Lionel Guy présente la prise de position d'Acidule. Le règlement est globalement bon. Un point inquiète Acidule, il s'agit de la création d'une nouvelle catégorie d'assistants non prévue dans la LUL en plus du statut d'assistant et de premier assistant. La demande d'Acidule est la création d'une catégorie de fonction étatique pour remplacer ce nouveau statut. Acidule demande un soutien de principe du Conseil sur les points soulevés.

Il est demandé que le Conseil puisse faire sa propre prise de position car ce règlement touche aussi des statuts qui pourraient poser problème aux étudiants comme les points du Règlement consacrés aux étudiants-assistants

Il est soulevé la proximité du statut de chercheur hors-barème et de celui proposé d'assistant mandaté. Le chercheur hors-barème ne peut par contre pas être appliqué sur le budget de l'Etat de Vaud. De plus dans ce statut, comme son nom l'indique, tout est permis, et cette situation n'est pas souhaitable à long terme. C'est cette question qui est réglée par le Règlement ou par la proposition d'Acidule. Plusieurs membres du Conseil font part de leur inquiétude face à la possible disparition du statut de chercheur hors-barème car la flexibilité de ce statut est très appréciable et jugée nécessaire dans certaines Facultés. Néanmoins, il y a un rejet assez large du nouveau statut d'assistant mandaté, associé à la demande d'une professionnalisation des postes de recherche.

Vote :

A une majorité évidente le Conseil se prononce en faveur de la constitution d'une Commission afin de rédiger une prise de position sur ce Règlement.

La Commission qui s'en chargera sera la Commission Législative élargie avec possibilité de consulter les membres du Conseil.

Il est demandé que la Commission consulte également les Décanats. M. le Vice-recteur Dominique Arlettaz informe les membres du Conseil que le délai de remise des prises de positions des Décanats étant le lendemain, il pourra les transmettre à la Commission.

La question du soutien à la prise de position d'ACIDUL est posée. M. Lionel Guy informe qu'Acidule a une réunion avec l'Etat avant la prochaine séance du Conseil et qu'ils espèrent un soutien du Conseil pour le point précis du statut d'assistant mandaté.

Plusieurs personnes s'opposent à ce que le Conseil, qui est un organe représentant tous les Corps de l'Unil, ne prenne position en faveur d'un seul Corps. Il est répondu que le CI concerne toute l'Unil. Il est soulevé de plus la volonté de permettre à la Commission qui va rédiger la prise de position d'être libre de toute contrainte.

Vote :

Avec 12 voix pour et 11 voix contre, le Conseil accepte d'entrer en matière sur un soutien à la prise de position d'ACIDUL. La discussion n'est pas poursuivie, le Quorum n'étant plus atteint.

6. Elections complémentaires au sein des Commissions du Conseil

Le Quorum est nouvellement atteint pour l'élection des membres des commissions.

Pour la Commission des Finances et de Gestion : M. Lionel Guy (assistant, FBM) est élu par acclamation.

La nouvelle composition de **la Commission de Finances et de Gestion** est donc :

- M. le Professeur Jean-Pierre Dauwalder (Président)
- M. le Professeur Lukas Baumgartner (FGSE)
- M. le Professeur Philippe Moreillon (FBM)
- M. Lionel Guy (CI)
- M. Antoine Péclard (PAT)
- Mme Rebecca German (Etudiante)
- M. Damien Hottelier (Etudiant).

Pour la Commission Législative : M. le Professeur Francesco Panese (SSP) et M. Guillaume Henchoz (Etudiant, Lettres) sont élus par acclamation.

La nouvelle composition de la **Commission Législative** est donc :

- M. le Professeur André Kuhn (Président)
- M. le Professeur Francesco Panese (SSP)
- M. le Professeur Jean-Daniel Tissot (FBM)
- Mme Sylvie Petrovay (PAT)
- M. Alain Morard (CI)
- M. Philippe Gilbert (CI)
- M. Guillaume Henchoz (Etudiant).

7. Divers et interpellations

La séance est levée, à nouveau faute de quorum, à 19h10.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 23 mai 2006.

Unil